

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CONCEPTION DE LOGO POUR LE 25ÈME ANNIVERSAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DES DOCKS (IDC)

Article 1. Objet

Le Conseil International des Travailleurs des Docks (IDC) lance un concours de conception de logo pour célébrer son 25ème anniversaire. L'objectif du concours est de créer un logo original, attractif et identifiable qui représente les valeurs et le parcours de l'IDC au cours de ces 25 années.

Article 2. Participants

Tous les travailleurs affiliés à un syndicat membre de l'IDC, ou leurs proches parents majeurs dans leur pays de résidence, peuvent participer au concours.

Article 3. Conception du Logo

Le logo doit être original, inédit et ne pas avoir été présenté auparavant dans un autre concours ou sur une autre plateforme. La conception doit être créative, percutante et facile à mémoriser. Elle doit représenter les valeurs de l'IDC, telles que la solidarité, la force collective, la lutte pour les droits des travailleurs et l'importance du travail portuaire pour le commerce international. Il est à noter que les langues officielles de l'IDC sont l'espagnol, l'anglais et le français, et que, dans le cas où le logo comprendrait du texte, il doit obligatoirement être dans les trois langues.

Article 4. Format et Soumission

Les designs doivent être soumis au format numérique (.jpg, .png ou .pdf) avec une résolution minimale de 300 dpi. Chaque participant peut soumettre un maximum de deux designs. Les designs doivent être accompagnés d'un bref rapport explicatif décrivant le concept du design et sa relation avec les valeurs de l'IDC.

Article 5. Date Limite de Soumission

Les designs peuvent être soumis à partir de ce mois de juillet jusqu'au 31 octobre de cette année. Les soumissions doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : coordination@idcdockworkers.org.

Article 6. Jury

Le jury du concours sera composé des membres de la Commission Permanente de l'IDC (Coordinateur Général, Coordinateur International du Travail, Coordinateurs Régionaux) et du Secrétariat. Le vote et la sélection du gagnant seront annoncés en décembre de cette année.

Article 7. Prix



Le gagnant du concours, en plus de la fierté de voir son design représenter l'IDC durant l'année prochaine, recevra une compensation déterminée à la discrétion de notre Organisation ultérieurement.

Article 8. Droits d'Utilisation

L'IDC aura les droits d'utilisation du logo gagnant pour sa campagne de célébration de l'anniversaire et tout au long de l'année 2025, et par la suite lors des événements commémoratifs. L'IDC pourra utiliser le logo sur tout support, tant physique que numérique, et pour toute fin liée à la célébration de l'anniversaire.

Article 9. Cession des Droits

Le gagnant du concours devra céder à l'IDC tous les droits de propriété intellectuelle et d'exploitation du logo gagnant. Le gagnant signera un contrat de cession de droits précisant les conditions d'utilisation du logo.

Article 10. Acceptation des Règlements

La participation au concours implique l'acceptation intégrale de ce règlement. L'IDC se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours à tout moment sans préavis.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : coordination@idcdockworkers.org

Participez et concevez le logo qui représentera les 25 ans du Conseil International des Travailleurs des Docks !

